L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 12 SEPTEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 12 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Deux jolies petites propriétés au bayou St-Jean.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.—Un terrain avec bâtisses face à la rue Marigny et un lot de terre rue Orléans entre Roman et Prieur.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins, quincaillerie, coutellerie, fusils, toile d'emballage, Jambons.

Fusils—Fusils—Fusils.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Toile d'emballage—Toile d'emballage.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Jambons—Jambons—Jambons.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

—Cigares. Tabac en feuilles et à chiquer, coffres-forts, installations de bureau.—Voir l'annonce de D. E. Morphy. 3, 6 et 12.

Les Partis et la Réforme.

On le croira difficilement, mais le fait est que le journal officiel, le *Republican*, pour l'appeler de son nom patronymique, parle de la réforme comme si son parti était le seul à même de l'accomplir. Si cela était vrai, il n'y aurait que justice; c'est à ceux qui ont fait le mal à le réparer; mais ici le mal est si grand qu'il semble au-dessus des efforts de tout le monde, excepté le gouvernement qui a eu la puissance de le commettre. En effet, tous les principes de droit ou d'économie ont été violés par ce gouvernement; nous pouvons bien dire aussi tous les principes de morale, et on a mis à leur place des doctrines violentes qui composent aujourd'hui comme une espèce de code public auquel on a dû se soumettre, sans l'approuver, parce qu'on n'a pas eu la force de s'y opposer, et ce code impur est pour beaucoup de gens un moyen d'existence après avoir été pour quelques uns un moyen de fortune. L'accumulation des dettes, par exemple, ne forme-t-elle pas pour ceux qui ont contribué à les faire, et qui en ont profité, non pas une partie de la détresse mais une partie de la richesse publique qu'ils regardent comme légitime et à laquelle on ne saurait toucher, par la bonne raison qu'elle existe pour eux et qu'elle leur appartient. Une dette énorme, une dette colossale, comme la nôtre eu égard à nos moyens, est donc une source de biens pour les uns et une source de maux pour les autres.

C'est à l'aide de cette dette qu'on a créé des monopoles, qu'on a doublé les traitements et qu'on a construit une richesse de mauvais aloi dont les hommes corrompus ou faciles à corrompre ont seuls pu jouir, quand la masse du peuple en supportait les charges sans pouvoir participer à aucun de ses bénéfices. Maintenant la chose est faite; l'échafaudage est élevé; il coûte tant pour son entretien. Si les frais qu'il exige chaque année ne sont pas fournis, il tombe et beaucoup d'existences individuelles en souffriront; quelques unes mêmes pourront être enterrées sous ses ruines. L'échafaudage, dont nous parlons, a coûté à beaucoup de gens leur fortune; quand il s'écroulera, il devra coûter aussi leur fortune à beaucoup d'autres. Il y aura cette différence entre eux, que les premiers auront perdu des biens dont ils pouvaient hardiment avouer l'origine, tandis que les autres n'y perdront que des biens mal acquis, peu respectables, comme la plupart des biens à bon marché, offerts à la morale publique quand on veut la corrompre et se faire des associés à tout prix. Sous Warmoth cela coûtait dans la seule ville de la Nouvelle-Orléans, $860,000, pour la police, $400,000 pour les écoles publiques, $1,000,000 pour le département des rues, autant pour des places administratives ou fiscales et des millions, de temps à autre, ajoutés à la dette municipale. Pour l'Etat, le compte des frais serait monstrueux.

C'était là un budget de corruption dont l'entretien pendant cinq ou six ans aurait constitué pour les deux corporations, l'Etat et sa capitale, une dette de 80 millions, y compris ses contingents, si les habiles de ce régime d'abus et de fraudes n'eussent jugé à propos d'en éconduire les conséquences dans l'intérêt même des titres qu'ils possédaient. Delà le Funding bill du gouvernement actuel et la liquidation commencée par l'Etat.

Nous n'en avons pas nié les avantages. Loin de là, nous les avons fait ressortir sans nous démentir un instant. Le seul défaut du Funding bill est de n'être pas assez énergique. Nous convenons franchement que si nous ne sommes pas radicaux pour faire des dettes, nous sommes radicaux pour les abolir, surtout quand il s'agit de dettes illégitimes comme celles dont on avait chargé notre Etat.

Tout fier de cette réduction financière, le *Republican* avance que ceux qui ont été capables de la faire et qui ont donné cette preuve de bon vouloir et de décision sont encore les plus à même d'opérer d'autres réformes indispensables et que la législature prochaine, si elle est en majorité républicaine, comme il l'espère et comme il croit en être sûr, continuera l'œuvre si bien entreprise par le gouvernement de M. Kellogg. Examinez, dit ce journal, ce que chacun a fait de son côté. Les radicaux ont réduit les taxes d'Etat à 14 mills et demi et l'administration de la ville a laissé les siennes à 25 mills. Ces dernières sont presque le double des autres et le seraient sans la suppression temporaire du fonds d'amortissement voté par la Législature.

Le *Republican* a l'air de dire aussi: lisez la plateforme adoptée par le parti de l'opposition à Bâton-Rouge et vous y verrez que ce parti tache d'empêcher le succès de la réforme financière commencée pour l'Etat, en conseillant au peuple de rejeter l'amendement constitutionnel proposé pour la limitation de la dette et la limitation de la taxe.

Cela est vrai, la plateforme de l'opposition adresse cette recommandation au peuple mais dans des vues plus réformatrices que celles du *Republican* et de son parti, nous nous plaisons à le croire. Le parti de l'opposition demande beaucoup plus que ce qui a été fait. Quinze millions de dettes pour l'Etat! c'est trop; et nous voulons, quant à nous, les réduire de tout ce qui a été dépensé sans utilité ou pour simplifier, nous voulons les réduire de toutes les additions faites à notre ancienne dette d'Etat depuis la fin de la guerre, car il n'y en a pas une seule qui ait été faite dans un but d'utilité sincère et honnête. Il y a donc eu fraude et fraude perpétuelle dans cet énorme surcroît d'obligations, et comme nous sommes beaucoup moins riches que nous ne l'étions naguères, nous ne voyons pas pourquoi nous serions obligés de payer au gouvernement de l'Etat des redevances annuelles cinq fois supérieures à celles dont nous étions chargés dans le plus beau temps de notre fortune.

D'ailleurs, personne n'a pu croire un instant que le parti démocrate ait eu la pensée, en rédigeant son programme, de conserver les dettes de Warmoth; il y aurait eu cela un crime de lèse-Etat, crime que le parti démocrate ne commettra pas, on peut en être sûr, et le *Republican* en est aussi sûr que nous. Mais, dit-il, ce que nous avons fait déjà prouve ce que nous pouvons et voulons faire, et si nous n'avons pas fait davantage, c'est par ce que la dernière législature n'avait pas été élue sous nos auspices et notre direction. Elle n'était pas imbue d'un esprit de réforme assez éclairé et assez hardi.

Ce sont là des mots sans portée, car si la dernière législature n'avait pas été précisément élue dans un but de réforme, elle n'en était pas moins dévouée à M. Kellogg à qui elle devait tout. Sans les efforts, les intrigues ou le crédit de M. Kellogg à Washington, il est certain que cette législature de création judiciaire et militaire et non d'origine populaire n'eut jamais siégé.

Elle devait, par reconnaissance, à défaut d'autre sentiment, appuyer les projets de M. Kellogg et abonder dans ses vues. Les vues de M. Kellogg étaient donc fort courtes puisqu'elles ne sont pas allées plus loin que le Funding bill. A part cette mesure, qui était facile, M. Kellogg n'a rien fait. Il n'a pas touché à l'administration; l'Etat continue à être dévoré par les gros traitements et les sinécures comme sous Warmoth, et en cela il n'a pas mieux mérité du peuple qui paye que les membres du Conseil de Ville dont les efforts se sont bornés à faire suspendre la taxe d'amortissement. Cette mesure aussi était facile, et les deux gouvernements, de ville et d'Etat, ont à peu près les mêmes droits à l'affection du peuple, bien que le Funding bill par l'amendement qui borne la dette et la taxe d'Etat ait une plus vaste et plus féconde importance que la suspension temporaire du fonds d'amortissement.

Le Conseil de ville peut répondre au moins qu'il n'était pas libre et que pour réformer amplement, il avait besoin du concours de la Législature sur laquelle il ne pouvait pas se flatter d'exercer la moindre influence. Ajoutons à cela que ce malheureux Conseil a vu, pendant ses deux années d'exercices, les meilleurs revenus de la ville dévorés par le seul de leurs collègues qui appartint au parti radical et que cet homme a abusé sans pudeur des ressources municipales, bien qu'il n'eut été élu que par un tiers des votes donnés. Et le Conseil n'a pas pu agir contre cet homme soutenu par M. Kellogg. Voilà, en partie, l'explication de la nullité du Conseil de ville que, du reste, nous n'avons pas ménagé plus que de raison, et que nous avons même dénoncé sans réserve quand cela nous a paru convenable et justifiable.

Mais attendez la prochaine Législature, dit le *Republican*, et vous verrez.—Nous ne verrons rien du tout, rien de bon du moins, car les anciens législateurs sont tous candidats, et tous appuyés par Kellogg. Si le parti radical réussit dans les élections, nous verrons la même assemblée folle, extravagante, ignorante, faisant toujours plus de mal que de bien. Que le peuple et même les affranchis nous en délivrent! c'est leur intérêt comme le nôtre. Alors nous verrions du nouveau et du bon; alors seulement nous pourrions compter sur des réformes profondes dans toutes les parties de l'administration de la ville et de l'Etat et sur l'extirpation de tous les maux rongeurs de l'ordre radical.

L'honneur de notre Etat et de notre parti.

Le *Messager Franco-Américain* cite quelques extraits d'un article de l'*Abeille* sur les évènements de Coushatta, en ajoutant que selon lui, le jugement de l'*Abeille est loin d'être impartial*, et il fait suivre ses citations des lignes suivantes:

"La grande préoccupation des journaux démocrates de la Louisiane est de rejeter tout le tort sur leurs adversaires politiques. Nous voudrions les voir s'inquiéter un peu plus de l'honneur de leur Etat et de leur propre parti. L'*Appeal* de Memphis, qui appartient à ce même parti, n'a pas hésité à flétrir comme elle le méritait l'exécution de Trenton. L'*Abeille* et le *Picayune* ne peuvent-ils donc trouver un mot d'indignation pour le massacre de Coushatta?"

Nous voulons croire, nous, à la sincérité de notre confrère, mais, alors, nous lui dirons "vous n'avez pas la moindre idée de ce que sont nos adversaires politiques en Louisiane et vous ne pouvez juger des évènements, puisque vous mettez sur la même ligne les déclarations des honnêtes gens et celles de vils gredins dignes de faire l'ornement des bagnes. Vous êtes donc incompétents pour parler de ce qu'exige l'honneur de notre Etat et de notre parti, et vous nous faites injure en supposant que nous ne nous en inquiétons pas."

"L'honneur de notre Etat exigerait que tous ceux qui ont contribué à le réduire à la misérable condition où il est et qui font leur possible, pour amener une guerre de races, soient chassés ignominieusement par le peuple. Vous voyez que nous sommes modérés, car la justice exigerait qu'ils fussent pendus haut et court aux arbres de nos places publiques pour expier leurs crimes et servir d'exemples à la génération présente et aux générations à venir de cette république."

L'affaire de Coushatta.

Tout ce que nous avons dit de l'origine de l'affaire de Coushatta se trouve pleinement justifié par les documents que nous publions plus loin. Kellogg et Packard, qui ont prouvé en 1872, qu'ils étaient des conspirateurs émérites, ont fait écrire aux meneurs radicaux de la paroisse de la Rivière Rouge, qu'il leur fallait un acte de flagrant délit (*an overt act*) pour pouvoir envoyer un marshall et des troupes.

La lettre du sénateur Twitchell est du 4 août; elle est en réponse à une lettre d'Egerton que nous ne connaissons pas. Mais il est positif qu'il n'y avait absolument aucun trouble dans la paroisse, car à la date du 17 août, les blancs ayant entendu dire que de faux bruits circulaient à la Nouvelle-Orléans ont tenu un meeting pour les démentir et les faire démentir par Twitchell, ainsi qu'il résulte des documents suivants publiés dans le *Vindicator* de Natchitoches du 27, et déjà reproduits par l'*Abeille*.

Attendu que nous avons été informés par M. Isaac Murrell, de Minden, qu'une lettre a été écrite par H. J. Twitchell, de Coushatta à la Nouvelle-Orléans, annonçant que les citoyens de la paroisse de la Rivière Rouge s'étaient réunis en mass meeting et avaient demandé la démission des officiers de la paroisse; que la demande avait été refusée, que les officiers s'étaient retirés à la maison de cour; que les citoyens n'étant pas en état d'imposer leurs demandes, demandaient des renforts aux paroisses voisines et qu'on s'attendait à tout moment à un conflit sanglant.

Or, à une réunion des citoyens de Coushatta, tenue ce 17e jour d'août 1874, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolu que nous prononçons la rumeur ci-dessus comme sans fondement et comme un mensonge.

Résolu qu'un comité de trois sera nommé pour aller trouver H. J. Twitchell et lui demander une contradiction écrite de ce qui précède.

Au meeting des citoyens à Coushatta:

Nous soussignés, nommés par vous pour aller trouver H. J. Twitchell, avons l'honneur de vous remettre sa lettre qui déclare la rumeur une vile invention et un mensonge.

Signé: T. W. Abney, Julius Lisso et J. F. Stephens.

Coushatta, 17 août 1874.

Au capt. T. W. Abney, etc.

Messieurs: Je déclare par le présent, que la rumeur contenue dans votre résolution comme venant de moi, est une *vile invention et un mensonge*.

H. J. Twitchell.

C'est alors que voyant que les blancs ne voulaient pas leur fournir l'occasion qu'ils cherchaient et le *overt act* qui faisait défaut à Kellogg, les meneurs radicaux ont armé les nègres et leur ont dit de tirer sur les blancs. Il n'est pas question de *posse* dans les dépositions des nègres, et Paul Williams, qui a blessé Dixon, a été d'une franchise brutale, qui contraste avec les mensonges hypocrites de la proclamation de Kellogg.

Que d'autres s'apitoient sur le sort de Dewees, Twitchell et de leurs complices. Ils n'ont eu que le sort qu'ils méritaient. La loi de Lynch a fait justice et rien que justice.

Meubles de salle à manger, sideboard avec dessus en marbre,—pour $57 seulement, chez Jos. B. Hubbard, 128 Remparts.

Il vous reste encore quelques heures
Pour acheter votre billet.
La Loterie de la Louisiane
Se tire aujourd'hui, à midi.
Il vous reste encore quelques heures
Pour acheter votre billet.
La Loterie de la Louisiane
Se tire aujourd'hui, à midi.
Il vous reste encore quelques heures
Pour acheter votre billet.

Il n'est pas nécessaire de se livrer à plus d'une expérience pour convaincre les plus sceptiques que "le Vegetable Sicilian Hair Renewer" de Hall accomplira tout ce qu'on dit qu'il peut faire.

La vérité sur l'affaire de Coushatta.

Rapport du comité des 70.

Bureau du comité des 70,
Nouvelle-Orléans, 10 septembre 1874.

Le comité de s 70 croit qu'il est de son devoir de soumettre à l'examen impartial du public, l'exposé et les témoignages qui suivent, recueillis par le comité, au sujet des troubles récents dans la paroisse de la Rivière Rouge.

M. H. Twitchell, l'auteur de la lettre donnée ci-dessous, est le sénateur de la paroisse de la Rivière Rouge, actuellement candidat pour une réélection, et le chef reconnu du parti républicain dans cette paroisse; et Homer J. Twitchell était assesseur de taxes et collecteur pour cette paroisse et le frère de M. H. Twitchell. F. S. Edgerton, à qui la lettre était adressée, était le shérif de la paroisse.

Le document, qui est en la possession du comité, est déclaré par les affidavits de deux citoyens respectables être une copie exacte de l'original, trouvé parmi les papiers de F. S. Edgerton, et les mêmes témoins ont attesté sous serment que l'original est de la main de M. H. Twitchell.

La lettre, on le verra, a été écrite à la Nouvelle-Orléans le 4 août, et a été, paraît-il, le résultat d'une conférence avec le gouverneur *de facto* et le marshal des Etats-Unis. Il est établi qu'il n'y avait eu aucun trouble dans la paroisse que bien après que cette lettre a été reçue par Edgerton, qu'aucune demande n'avait été faite pour la démission des officiers de paroisse, qu'aucun mouvement dirigé contre eux; et que le soulèvement, le 27 août, a pris les blancs complètement par surprise.

Les premiers symptômes de violence ont été une agitation extraordinaire parmi les nègres, aboutissant à l'assassinat par eux de M. Brotherson, citoyen blanc de la paroisse. La cause immédiate du soulèvement a été la découverte d'un complot formé à l'instigation des fonctionnaires de la paroisse pour assassiner les personnes qui composaient une soirée dansante dans le bourg de Coushatta, dont le récit est donné par les nègres qui y ont pris part.

Lettre de Twitchell.

Nouvelle-Orléans, Lne. 4 août 1874.

F. S. Edgerton, shérif, paroisse Rivière Rouge, Lne.

J'ai reçu votre lettre ce matin et j'ai vu le gouverneur et le marshal des Etats-Unis. Aussitôt qu'on aura commis ouvertement un acte de violence, un marshal des Etats-Unis pourra vous être envoyé et il prendra sans aucun doute des troupes avec lui. Je vous conseillerai si l'on demandait votre démission, d'être bien sûr d'abord que l'on doit user de violence à votre égard, dans le cas où *vous ne la feriez pas*, et alors, pour sauver votre vie, résignez.

Les affaires de Nachitoches ne sont pas réglées encore. Le gouverneur ne permettra pas qu'une populace gouverne la Louisiane.

H. M. Twitchell.

Témoignages recueillis, devant le comité des citoyens dans l'enquête commencée à Coushatta, paroisse de la Rivière Rouge, Etat de la Louisiane, le 1er septembre 1874 et terminée le 3.

Les témoins suivants ont été examinés.

Louis Johnson dépose: J'allai armé, de compagnie avec Centry Beard, Dan Dailey, Joe Worrid et Wash Morgan, par ordre de Henry Smith, de bonne heure dans la soirée du 21 août, à la maison de H. J. Twitchell, dans le village de Coushatta. Il nous ordonna de nous mettre sous la maison. Il y avait 20 à 25 hommes armés sous la maison. Nous étions venus, sans savoir ce qui allait être fait, conformément aux ordres de Smith. Celui-ci nous dit qu'il avait besoin de nous comme gardes.

Henry Smith dit qu'il fournirait des munitions. Après être restés sous la maison de une heure et demie à deux heures, nous reçumes l'ordre d'en sortir et d'aller dans le champ de Twitchell, entre sa maison et la levée; quelques uns se portèrent en arrière dans le champ, près des bouquets de pacaniers, d'autres dans les bois près de la barrière le long de la route qui conduit de Coushatta à la scierie.

Pendant que nous étions là au guet, deux hommes à cheval passèrent sur la route se dirigeant vers la scierie. Quelques secondes après que ces deux hommes étaient passés devant moi, je vis un éclair et j'entendis distinctement le bruit de deux coups de fusil. J'étais à environ 50 vardes de l'homme qui a tiré. C'est Paul Williams qui a tiré; il me l'a dit et je le vis immédiatement après les coups de feu, recharger son fusil et venir vers moi.

Nous restâmes dans le champ peu de temps après que M. Dixon eût été tiré. Quelques blancs se tenaient à la maison de M. Scott, près de nous, juste avant les coups de feu et ils nous ordonnèrent d'aller dans le champ et d'y rester.

Volcey Dennison dépose: — Jeudi soir, le 27 août 1874, les hommes dont les noms suivent sont venus à ma maison: Tom. Irvin, Charley Scott, Paul William s, Dan. Dailey, Ben. Smith, Wash. Morgan et Louis Johnson. Quelques uns d'entr'eux avaient des fusils. Tom. Irwin me demanda s'il y avait une soirée à Coushatta. Je leur dis que oui. Trois ou quatre d'entr'eux dirent qu'ils voulaient y aller. Henry Smith nous dit jeudi soir que les kuklux arrivaient et qu'il voulait que nous tenions bon, que quelques hommes avaient menacé de le tuer.

Henry Smith prit tous les hommes qui étaient assemblés et les plaça sous la maison d'Homer Twitchell. J'étais avec eux. Henry Smith était sous la maison. Homer Twitchell était alors dans la maison. Quinze des hommes placés sous la maison étaient armés. Henry Smith donna un fusil à un homme qui était sous la maison; il distribua des munitions tandis qu'il était sous la maison. Bob Dewees donna, ce soir là, une boîte de capsules qu'il le chargea de distribuer.

Bob Dewees alla, trois ou quatre fois, du groupe d'hommes à la maison de Twitchell, apparemment comme courrier. Nous restâmes sous la maison jusqu'au moment où Dewees dit que les blancs étaient trop nombreux pour nous. J'allai au champ et y restai. J'étais à la barrière près de la levée, quand le coup partit. Alfred Moise me dit que Paul avait tiré sur Dixon; Tom Irwin dit qu'ils allaient au bal et que tous savaient que c'était un bal de blancs. Une demi-heure après que les hommes eurent quitté la maison de Twitchell, Joe Dixon essaya un coup de feu sur la voie publique. J'étais au champ au moment de la détonation, mais je ne vis pas la lumière.

J'ai souvent entendu Henry Smith dire qu'il fouetterait le nègre qui voterait le ticket blanc. Nous nous assemblâmes par ordre d'Henry Smith, la nuit, armés; je suppose qu'il avait l'autorisation de M. Twitchell. J'ignore comment Henry Smith gagne sa vie, mais je suppose qu'il est payé par M. Twitchell. Trois coups de fusil étaient et sont encore le signal de rassemblement. Henry Smith obtint d'Homer Twitchell et de Bob Dewees l'autorisation de réunir les hommes. Le but d'Henry Smith était d'attaquer les citoyens de Coushatta. Wade Hampton était le porteur de tous les ordres d'Henry Smith; ces ordres venaient de Twitchell et de Dewees.

Déclaration de Paul Williams.—*J'ai tiré sur M. Dixon, oui, je l'ai fait.* Je vins de son côté et allais sous la maison d'Homer Twitchell. On m'avait dit d'y venir parce que les blancs venaient tuer les noirs. Nous allâmes au champ, Dan Dailey, Louis Johnson et moi. Lorsque Dixon passa, Louis Johnson fit feu sur lui, mais la capsule rata; je tirais mes deux coups sur lui. Dewees allait et venait, comme courrier. On me dit qu'Homer Twitchell avait donné son fusil à quelqu'un. Henry Smith avait le commandement.

La responsabilité de ces troubles retombe sur Homer Twitchell et sa bande; Dewees et Edgerton allaient à cheval, de ces individus aux hommes de couleur. Homer Twitchell nous conseilla de rentrer chez nous car les blancs étaient en trop grand nombre ce soir là; Dewees les avait comptés.

Homer Twitchell nous avait ordonné de tirer sur tous les blancs qui passeraient. Dan Dalley nous conduisit chez Twitchell et nous entrâmes dans la cour par la porte de derrière. Henry Smith distribua le plomb aux hommes. Homer Twitchell resta chez lui tandis que nous y étions; quand nous partîmes, il alla chez Scott. Henry Smith nous ordonna de nous arrêter à certains endroits.

Je fis feu sur Dixon par derrière. Le bruit courait, depuis quelque temps, parmi les radicaux, qu'il y aurait un combat entre les blancs et les nègres; ceux-ci étaient fort excités. Maintenant, messieurs, vous pouvez me fusiller ou me pendre, comme il vous plaira. Je sais que je mérite la mort; je préfère être fusillé.

Publié par ordre du comité des 70.

R. H. Marr,
Président.

Les meilleurs lits à fond élastiques se trouvent chez Jos. B. Hubbard, 128 Remparts.

Assurance.—Nous appelons l'attention des propriétaires, des commerçants, des marchands, des armateurs et de tous autres intéressés sur l'annonce de MM. Smith & Woods, "agents de la caisse générale des assurances de Paris." Actif, $5,000,000; de la "compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord," de Philadelphie, actif, $4,210,000, et du "Manhattan Insurance Company," de New York, actif, $800,000, qui commenceront les affaires d'assurance contre l'incendie, les risques maritimes et de rivière le 1er octobre prochain. Toutes ces compagnies en possession d'un capital énorme méritent confiance. Voyez l'annonce.

La Banque des Citoyens.

M. Jno. G. Gaines a écrit à M. Kellogg pour lui demander de ne pas laisser exercer de poursuites au nom de l'Etat pour forcer la mise en liquidation de la Banque des Citoyens, parce que ce serait une mesure désastreuse pour l'Etat et pour les déposants.

M. Kellogg a répondu qu'il référait la lettre à l'avocat-général en le priant de ne pas instituer de procédures contre la Banque jusqu'au moment où cela sera clairement nécessaire pour la protection de l'Etat.

M. Gaines, dans sa lettre, parle de la créance de la Banque contre l'Etat qui se monte à $800,000 et il dit que de là est venu tout le trouble de la Banque. Sans doute, mais de quel droit et dans quel but a-t-il consenti à employer l'argent des déposants à soutenir des gouvernements comme ceux de Warmoth et de Kellogg?

Le prêt malencontreux fait à Warmoth, l'affaire des bons Anderson et la vente de l'Hôtel St Louis à une coterie de spéculateurs qui voulaient s'enrichir aux dépens de l'Etat, ont été trois opérations moralement ou financièrement désastreuses.

La légalité du prêt fait par la Banque à Warmoth ne nous paraît pas aussi clairement établie que M. Gaines le dit, et nous croyons que la Banque pourra difficilement recouvrer cette créance.

En tout cas, l'intérêt de l'Etat comme celui des déposants et des autres intéressés est d'éviter une liquidation forcée et nous pensons que M. Field le comprendra ainsi; mais il nous semble qu'il conviendrait de consulter les intéressés sur la manière de procéder à cette liquidation.

Meubles de salon, à $56 et au-dessus, chez Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Aujourd'hui, samedi, le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Aujourd'hui, samedi, le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Aujourd'hui, samedi, le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Aujourd'hui, samedi, le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Aujourd'hui, samedi, le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.

Assessments.—Nos. 170, 171, 172, et 173. Voyez à la colonne des notices spéciales la mort de J. G. McLearn, C. Schnider, Peter Wershle et A. C. D. Barbier. Payable au bureau de l'association "Mutual and Benevolent Life Insurance" de la Louisiane, rue du camp, No 19.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UNE AUTRE SAISIE D'ARMES.

La Douane s'en mêle.

Avant-hier soir, le steamer "City of Dallas", venant de New-York, est arrivé dans le port. Aussitôt, un officier de la douane est monté à bord, suivi de plusieurs agents spéciaux de la police métropolitaine, et a déclaré au capitaine qu'il ne pouvait pas lui permettre de décharger son fret, parce qu'il avait transporté en contrebande, à la Nouvelle-Orléans, des caisses de mousquets qui n'étaient pas accusées dans le manifeste.

Après une discussion assez vive entre les officiers du bord et l'émissaire de Packard, il a été décidé qu'on attendrait le jour, puisqu'il est convenu de dire que la nuit porte conseil.

Hier matin, M. Arthur Olivier, le propriétaire des mousquets, qui a déjà perdu trois caisses, volées par la police, s'est rendu à bord du "City of Dallas" et a fait un compromis, consentant à ce que les armes soient renvoyées à New-York par le même steamer, puisqu'on prétendait qu'elles étaient venues en violation des règlements de la Douane.

La difficulté a donc été ainsi réglée. Les mousquets sont restés plusieurs heures sur la levée gardés par une escouade de police, mais ils n'ont pas été enlevés et emportés à la station centrale, comme on l'a dit.

Ils retourneront à New-York par le départ du "City of Dallas."

Une bonne plaisanterie.

La police depuis quelques jours, obéissant aux ordres du renégat Longstreet et du soudard Badger, est si anxieuse de *saisir* (le mot est trop poli) les armes appartenant aux citoyens de la Nouvelle-Orléans, qu'elle commet souvent des bévues à faire pouffer de rire.

Hier dans la matinée des agents ont fait une descente dans le café de Jake (Jake's Hall), coin Orléans et Royale pour s'emparer d'une caisse d'armes qui y était cachée, du moins d'après les informations qu'ils avaient reçues de leurs espions, qui sont un peu partout.

Ils ont fouillé le café, la salle du premier étage, regardant dans tous les coins, et, oh bonheur, sous le comptoir de la buvette ils ont découvert une caisse longue sur laquelle on pouvait lire ces mots: "Rifle-Musketoons, Postdam," avec la couronne prussienne au-dessus. On devine aisément la joie des sbires!

La caisse était lourde; ils l'ont enlevée et transportée dans un camion qui attendait et se sont dirigés en toute hâte à la station centrale,—n'écoutant pas les protestations du maître de l'établissement, qui feignait l'indignation et la colère.

Or, la dite caisse ne contenait que de la terre, des tessons de bouteilles et quelques briques.

On voit les janissaires arrivant à la station centrale; Badger les félicite de leur habileté et leur adresse les compliments les plus flatteurs, en leur déclarant qu'ils ont bien agi et que le maître les récompensera.

Le chef fait ouvrir la caisse devant lui et, oh stupéfaction! le contenu n'est plus un secret, et les métropolitains se regardent d'un air effaré, se sentent si bêtes, si bêtes, qu'ils ne savent où se fourrer, quand un coup d'œil impérieux de Badger, qui croit qu'on a voulu se moquer de lui, les fait disparaître, honteux comme des renards qu'une poule aurait pris.

Le héros de cette histoire authentique n'est rien moins que le notoire sergent Grug du 3ème precinct de police.

L'assassinat Bourdonnay.

Alex. Newton, l'assassin du malheureux Bourdonnay, a été conduit hier matin, devant le juge Stade de la cour municipale de police du second district, pour subir un examen préliminaire.

Il y avait une foule assez considérable dans la salle, mais l'ordre le plus parfait a régné jusqu'à la fin.

M. Castellanos représentait la poursuite et MM. Luzenberg, Dalsheimer et Gastinel étaient employés par la défense.

Les témoignages entendus sont les mêmes que nous avons publiés lors de l'enquête du coroner Grayer, et nous jugeons inutile de les reproduire.

Après l'examen préliminaire, Newton a été reconduit à la prison de paroisse.

Erratum.

Nous apprenons que M. Arthur Gastinel n'est pas employé pour la défense d'Alexander Newton, accusé du meurtre de Justin Bourdonnay, c'est tout le contraire, M. Gastinel a offert ses services à la poursuite.

Une bâtisse foudroyée.

Vers trois heures et demie, hier après midi, la foudre a frappé la maison en briques à trois étages en voie de construction sise, à l'angle des rues Bourbon et Hospital et l'a mise littéralement en pièces.

Par un hasard providentiel un énorme pan de muraille dans la partie du fond s'est affaissé en avant par suite de la secousse. S'il était tombé en arrière, une vingtaine de personnes eussent été infailliblement écrasées.

Il y a des hasards heureux!

Incendie.

Vers une heure, hier matin, le feu s'est déclaré dans l'écurie de la maison sise rue Tchoupitoulas, entre North et State, appartenant à M. J. G. Parker et occupée par M. Joseph Carter.

La maison et l'écurie ont été complètement détruites.

Les deux bâtisses sont assurées, mais nous ne savons pas pour quel montant, ni dans quelle compagnie. Les pertes peuvent être évaluées à $1,500.

Voleurs de maïs.

Depuis quelques semaines, il semble y avoir une bande organisée de voleurs sur la levée qui commet de grandes déprédations.

Des sacs de maïs ou de riz sont enlevés presque tous les soirs par de hardis coquins qui rient au nez d'une police qui, quand elle ne partage pas le butin avec eux, sont trop occupés à apprendre le maniement de l'arme pour les inquiéter.

Hier soir, cependant, un policier plus scrupuleux et plus consciencieux que ses camarades, ayant découvert sous un chariot près de l'entrepôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, dix sacs de maïs qu'on avait cachés là avec intention, a eu la patience d'attendre, pensant bien que les voleurs reviendraient pour les prendre.

En effet, vers dix heures, il a vu venir dix nègres qui ont chargé les sacs sur leurs épaules et qui se disposaient à s'en aller avec, quand l'agent de police s'est élancé sur eux, et après avoir essayé une décharge de coups de pistolets, il a réussi à capturer l'un des coquins, répondant au nom de Andrew Williams, restant en plus maître du terrain et des dix sacs.

Les Régates.

Nous avons déjà parlé des régates qui doivent avoir lieu mercredi, le 14 de ce mois, et dans lesquelles figureront les galants canotiers des cinq clubs, Pélican, Orléans, Riverside, Louisiane et Howard.

Nous recevons une gracieuse invitation du club Pélican, qui nous prie de suivre les courses, à bord du splendide steamer Robert E. Lee.

Nous adressons collectivement aux membres de ce club nos très sincères remerciements.

TEMPERATURE.—11 sept. 1874.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

La pauvreté de quelques-uns
En richesse sera changée
Aujourd'hui, samedi, après le tirage
De la Loterie de la Louisiane.
La pauvreté de quelques-uns
En richesse sera changée
Aujourd'hui, samedi, après le tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Pauvre hier et riche aujourd'hui,
Ah! ah! Qu'en pensez-vous?

Les meubles, Victoria de chambre à coucher, le meilleur marché, $80 seulement au comptant, se vendent chez Jos B. Hubbard, 128 Remparts.

Prenez courage, invalides.

La peau et la faiblesse produisent le découragement, et l'invalide qui souffre tout à la fois d'une débilité physique et d'une dépression mentale est vraiment dans un état pitoyable. Mais qu'il prenne courage! il existe un baume pour le soulager dans ses infirmités; ce sont les Stomach Bitters de Hostetter. [illegible]

Décédée, vendredi, le 11 septembre 1874, à trois heures du matin, à l'âge de dix-sept ans et sept mois, BERTHE MARIE, fille de L. A. Fradet et de Célestine A. Gaillard. [illegible]

Bureau du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of La.—Avis est donné aux membres de la mort de J. G. McLearn, [illegible] Peter Wershle, [illegible] A. C. D. Barbier, [illegible]

6 sept—7t E. S. YOUNG, secrétaire.

ON DÉSIRE prêter, à un intérêt modéré, une somme de deux mille piastres, sur hypothèque sur une propriété [illegible]

LES consignataires agents de "LA CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES" de Paris, de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD de Philadelphie, et de la MANHATTAN INSURANCE COMPANY de New-York [illegible]

13 sept—1m. SMITH & WOODS.

[illegible] Nouvelle-Orléans, le 9 septembre 1874.—Ni le Capitaine ni les Consignataires du bâtiment français "AVENIR" ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.

U. MARINONI,
69 rue Decatur.

Les consignataires par le navire français AVENIR, [illegible] MARINONI. 69 Decatur (anc. Vieille Levée.)

Tenue de Livres.

LE soussigné désirant avoir quelques temps de libres, se chargerait également des collections et recouvrements. [illegible] J. PINGARD.

Demande.

ON demande une bonne gardienne d'enfants. [illegible] 13 sept—5t

Avis Spécial.

En conséquence des Fêtes Religieuses, le magasin de FELLMAN BROS sera fermé VENDREDI soir, de 6 heures, à LUNDI matin.
11 sept—3t.

Les soussignés achètent

LES certificats de dépôt de la Banque des Citoyens et se chargent du règlement des dettes à un escompte libéral.

BARNETT & GAMMACK,
Courtiers,
Au No. 12 de la rue Carondelet.

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73......VIEILLE-LEVÉE......73
NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS! — Ni le Capitaine ni les Consignataires du navire français "FORMOSE", Capt. [illegible]

B. BLOOMFIELD. T. M. ANDERSON.

B. BLOOMFIELD & Co

Au No 47 de la rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, Nelle-Orléans, Lne.

MARCHANDS DE

FOURNITURES DE BUREAUX,
FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC,
IMPRIMEURS ET RELIEURS,
LITHOGRAPHES ET GRAVEURS,
EDITEURS ET MARCHANDS D'OUVRAGES DE DROIT,
IMPRIMEURS DE MÉMOIRES D'AVOCATS.

Ils ont constamment en magasin un assortiment complet de GARNITURES DE BUREAUX, étrangères et américaines,—bons les articles nécessaires dans les ma'sons de commerce, les banques, les compagnies, sur les bateaux à vapeur, les chemins de fer, dans les presses à coton, dans les bureaux des ingénieurs civils, des arpenteurs et des architectes.

On trouvera aussi chez eux

Toutes le Fournitures de Bureaux

d'avocats, de greffiers de cours, de shérifs, de recorders, de notaires publics, de coroners, de juges de police, de juges de paix [illegible]

Prix Réduits.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
[illegible]

Aux votants Conservateurs du 5e. Ward.—Les citoyens naturalisés et les étrangers qui sont disposés à être naturalisés, [illegible]

Comité Central de 5e. Ward.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible]

R. H. MARR,
Président de la Convention.

SALLE DU COMITÉ DÉMOCRATE DE PAROISSE.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1874.
[illegible]

F. MALOCHEE, Président.
WILL STEVENS, Vice-Président.
E. L. BOWER, Secrétaire. 10 sept—5t

SALLE DU COMITÉ DÉMOCRATE DE PAROISSE.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1874.
Aux Négociants de la Nouvelle-Orléans:
[illegible]

F. MALOCHEE, Président.
WILL STEVENS, Vice Président.
E. L. BOWER, Secrétaire.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de St-Louis et de Chicago.

AU PUBLIC
LE TRAIN D'EXCURSION RÉGULIER DU DIMANCHE MATIN
[illegible]

En débarquement
du navire Avenir, venant de Marseille,
800 Paniers Huile d'Olive de A. Puget
[illegible]
Au Magasin de ANT. LANATA, [illegible]

EN DÉBARQUEMENT
du navire AVENIR
[illegible]

JOSE BARBA,
No 255, rue VIEILLE-LEVÉE.

PORTO

REÇU par le steamship "Alice," [illegible]
J. FLAISENT,
No. 5 rue St-Louis.

En débarquement
du navire Ville de Bordeaux.
[illegible]
C. CAVAROC & SON,
29, rue Decatur.

En débarquement
du navire Avenir,
[illegible]
C. CAVAROC & SON,
29, rue Decatur.

Dessin linéaire.

[illegible]

M. CHS. GAULON,
COAL. COAL.
Marchand de charbon de Pittsburg de première qualité, [illegible]

Propriétés à vendre chez Sper.

Boulangerie.

A LOUER, à des conditions libérales, la boulangerie du Vieux Bassin, [illegible]

A louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A vendre ou à Louer.

[illegible]

Entrepôt de volailles,

[illegible]

Pension Privée d'Orléans.

[illegible]

INSTITUTIONS.

Institution Commerciale et Classique,
Pour les jeunes garçons âgés de plus de 6 ans.
R. M. LUSHER, Principal.

LA dixième session commence le LUNDI, 7 septembre 1874. No. 247 de la rue St-Charles, [illegible]

Collège Commercial de ST-STANISLAS.
Baie St-Louis, Mississippi.

LA Vingtième session de cette Institution, commencera le 16 septembre. [illegible]
Le Frère GABRIEL.

INSTITUTION D'AQUIN.
Au No 280 du chemin du Bayou, près Claiborne.
Mlle H. FITZGERALD, Principale.
[illegible]

INSTITUTION DUREL,
91..........rue Bourgogne..........91
RÉOUVERTURE DES CLASSES, MARDI 1er SEPTEMBRE.

JEFFERSON ACADEMY
Au No. 43 de la rue Bourbon,
Entre les rues Bienville et Douane,
—DIRIGÉ PAR—
G. J. LORD.
[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
Pour les Demoiselles,
Dirigé par Mmé MATTHEW,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DEBON,
[illegible]

UNION OIL COMPANY,
BIENVILLE OIL WORKS CO.,
LOUISIANA OIL COMPANY,
A. A. MAGINNIS' SONS.

MAGASIN DE CHAUSSURES,
Coin Bourbon et Douane.
F. SARORINI, Propriétaire.
[illegible]

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 6.
[illegible]
L. BRETON.

AUX FAMILLES.
[illegible]

Aux Familles,
[illegible]
HARRY HAMMERSLEY,

Demande.
ON demande un dame pour vendre le patron, [illegible] de CORNWELL, [illegible]

Nourrice.
UNE française ayant un enfant de huit mois désire entrer comme nourrice dans une famille [illegible]

BARNETT & GAMMACK,
COURTIERS,
22............RUE CARONDELET............22
Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.
Argent prêté sur garantie.
Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.
Négociations d'hypothèques.

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 88,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 68, près Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 120 de la rue Royale entre les rues Bienville et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. [illegible]

AVIS.
[illegible] FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. [illegible]
JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

Changement de Domicile.
L'ANCIENNE maison A. Férer [illegible] PIANOS [illegible] HARMONIUMS [illegible]

E. SUARES............M. SUARES
La Flor de los Tabacos.
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
[illegible]

Nec Plus Ultra
J. BALLESTER,
[illegible]

L'HUILE
D'ASSURANCE.

L'HUILE D'ASSURANCE

Est une huile d'éclairage, parfaitement pure et dont l'usage n'offre absolument aucun danger; elle est distillée et raffinée expressément pour les lampes ordinaires dont on se sert dans les familles.

Elle a les trois qualités essentielles: la sûreté, l'économie et le brillant.

Elle ne fait pas explosion et ne s'allume pas dans une lampe.

On peut l'employer, en toute sûreté dans une lampe à huile kérosène ou de charbon, sans changer de bec.

Sa lumière est claire, douce et brillante, égale à celle du meilleur gaz de charbon; elle fait moins de fumée et a moins d'odeur que les huiles ordinaires.

Elle est fortement recommandée par les officiers des compagnies d'assurance, les chimistes et les bureaux de santé.

ELLE NE PRÉSENTE AUCUN DANGER, MÊME ENTRE DES MAINS INEXPÉRIMENTÉES. SI UNE LAMPE PLEINE DE CETTE HUILE EST RENVERSÉE OU TOMBE, LA LUMIÈRE EN EST ÉTEINTE IMMÉDIATEMENT, CAR L'HUILE EST D'UNE GRANDE DENSITÉ ET NON INFLAMMABLE.

La distillation et le raffinage sont confiés à des personnes expérimentées, en vue de l'obtention d'un résultat strictement uniforme [illegible]

Le propriétaire de l'HUILE D'ASSURANCE signale à l'attention de toutes les parties intéressées les extraits suivants des nombreux certificats qui lui ont été adressés au sujet de l'excellence de son huile.

Laboratoire du Bureau de Santé.
Etat de la Louisiane.
No 110 de la rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 24 juin 1874.

Je certifie avoir analysé l'HUILE D'ASSURANCE que vend M. Wm. E. JERVEY, surintendant, au No 96 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Je me suis assuré que la température à laquelle cette huile donne une vapeur inflammable est de près de 80° Fahrenheit au dessus de notre plus grande chaleur d'été et de 26 à 125° au-dessus du "jet" de la plupart des huiles et des fluides provenant du pétrole et qu'on emploie habituellement. Je me suis assuré en outre que l'huile brûle bien, dans une lampe ordinaire à mèche plate et qu'il n'y a pas de variation dans la mèche [illegible]

Son "jet" lui donne un grand avantage sous le rapport de la sûreté, et cet avantage, joint à ses autres propriétés, en fait une huile supérieure pour les lampes.

S. S. HERRICK, D. M.,
Inspecteur du Premier District et chimiste du Bureau de Santé.

J'ai assisté à l'analyse de l'HUILE D'ASSURANCE par le Dr. HERRICK, et certifie que son rapport est exact.

C. B. WHITE, D. M.,
président du Bureau de Santé.

Le Dr. I. L. CRAWCOUR, chimiste et médecin distingué, ancien professeur de chimie et professeur de médecine à l'Ecole de Médecine de la Nouvelle-Orléans, donne le témoignage suivant:

"J'ai analysé avec soin l'huile d'ASSURANCE qui se vend au No. 96 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. Elle donne, dans une lampe ordinaire à huile kérosène, une lumière claire et blanche; elle est presque inodore, a une densité supérieure et un jet élevé. Elle est dans aucun être qu'une huile végétale ou animale quelconque. La flamme d'une chandelle ou d'une allumette s'y éteint. Elle n'est inflammable qu'à une température très élevée."

I. L. CRAWCOUR, D. M.

L'HUILE D'ASSURANCE se vend à un prix qui la met à la portée de toutes les classes de consommateurs. Le prix de détail a été fixé à

Cinquante Cents le Gallon.

On la livre, après un jour d'avis, dans tous les quartiers de la ville, sans frais extra.

Elle ne se vend qu'à la Nouvelle-Orléans, aux Nos 96 et 97 de la rue Gravier.

Pour les planteurs et les marchands de la campagne, on la met en caisse, en canistres et en barils.

La maison expédie pour n'importe quel point, moyennant cinq piastres, une caisse contenant dix gallons.

Adressez les ordres à

Wm. E. JERVEY,
SURINTENDANT,
Nos 96 et 97 de la rue Gravier,
Nouvelle-Orléans.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 11 SEPT—CLASSE No 216.
[illegible]
27 46 [illegible] 24 22 16 [illegible] 4 47 64

[illegible]

ASSEMBLÉE DES DÉPOSANTS DE LA BANQUE DES CITOYENS.

[illegible] M. Henry Renshaw a été nommé président et M. J. M. Dowling secrétaire. [illegible]

JAMES M. DOWLING,
Secrétaire.

HENRY RENSHAW, Président.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

[illegible]

JOHN G. GAINES, Président.

AVIS DU COMPTOIR D'ÉCHANGE.

[illegible]

J. N. MAYNARD, Secrétaire.

[illegible]

W. BAQUIÉ,
Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.— [illegible] JAMES J. TARLETON [illegible] JOHN G. GAINES, Président.

[illegible]

GEO. A. FOSDICK,
[illegible] HOWARD,
[illegible] MANYAN,
Liquidateurs.

DOOLEY'S
YEAST POWDER
STANDARD BAKING POWDER
THE BEST AND CHEAPEST
PREPARATION EVER
OFFERED FOR MAKING
BREAD.

La Poudre Levain de Dooley
La Poudre Levain de Dooley
La Poudre Levain de Dooley
La Poudre Levain de Dooley
La Poudre Levain de Dooley
La Poudre Levain de Dooley
La Poudre Levain de Dooley
La Poudre Levain de Dooley
La Poudre Levain de Dooley
La Poudre Levain de Dooley

[illegible] LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY [illegible]